

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-271

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30
M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25
M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2016-271

EYSINES - 12e édition du Raid des Maraîchers - Samedi 4 juin 2016 - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention 2016 - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Eysines organise, depuis douze ans, la mise en œuvre et l'organisation de la manifestation du "Raid des Maraîchers" dont les objectifs sont le soutien à l'activité maraîchère et aux circuits de commercialisation courts, la valorisation du patrimoine naturel et historique de la vallée de la Jalle, la sensibilisation environnementale des citoyens eysinais et de l'ensemble de la Métropole, l'organisation d'un parcours sportif et ludique valorisant les circulations douces. Les maraîchers et producteurs de la vallée des Jalles invitent les participants à visiter leur exploitation.

La 12^e édition du Raid des Maraîchers aura lieu le samedi 4 juin 2016.

Cette manifestation s'inscrit dans la continuité des contrats de codéveloppement conclus avec la commune d'Eysines. Elle figure dans le contrat de codéveloppement sous la fiche action n° C031620017.

1 – Le Programme de la 12^e édition du Raid des Maraîchers : des balades pour tous et des animations

Le Raid des Maraîchers est une manifestation gratuite et ouverte à tous. Elle se décline en différentes randonnées et animations :

Le programme des différentes courses est le suivant :

- La « rando'cool » : parcours de 7 km d'une durée de 2 heures.
- La « rando du lève-tôt » : parcours de 16 km d'une durée de 3 heures.
- La « cyclo'cool » : parcours est de 18 km à vélo pour une durée de 2 heures.
- La « rando'cyclo » : parcours de 30 km à vélo pour une durée de 3 heures.

- La « rando'minots pédestre » : prévue pour les moins de 10 ans son parcours est de 3 km pour une durée d'1 heure 30 minutes.

Le Raid comprend différentes animations :

- La « loco » permettra d'emmener les participants à la « rando'minots » sur leur lieu de départ ;
- le Marché de Producteurs de Pays, organisé par la Chambre d'agriculture de la Gironde, sera installé sur la grande place du Bourg avec la participation, notamment, de producteurs locaux de viandes, de maraîchers d'Eysines, de la confrérie de la pomme de terre, de fromagers, de viticulteurs.
- un troc plantes, etc.

Les Gentils Organisateurs du Raid répondront aux questions des participants au Raid des Maraîchers.

Depuis 12 ans, le raid des maraîchers existe grâce à l'aide des producteurs locaux. Le tissu associatif est sensible à l'activité maraîchère.

Le succès du marché de producteurs de pays renforce l'engagement de la ville sur les circuits courts.

2 – L'impact attendu de la 12^e édition du Raid des Maraîchers

La commune d'Eysines œuvre depuis plusieurs années au développement de la production maraîchère sur le territoire du parc des Jalles. Différentes études ou projets sont menés en collaboration avec Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde et la Région Aquitaine. Ainsi, depuis douze ans, une dynamique a pu se développer grâce à l'association des collectivités et des producteurs locaux et a permis l'extension des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (A.M.A.P.) dans les villes du parc des Jalles, la création de postes d'ouvriers agricoles et l'installation du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) aux métiers du maraîchage au sein de la Société d'intérêt collectif agricole (SICA) maraîchère.

De plus, le Raid des Maraîchers est une manifestation importante pour la valorisation d'un espace paysager en milieu périurbain.

En 2015, le Raid des Maraîchers a accueilli 1 500 participants dont 94,89 % provenaient de la Métropole.

3 – Les partenariats

Participent à la mise en œuvre et à l'animation de la 12^e édition du Raid des Maraîchers : Bordeaux Métropole, les associations sportives locales dans le périmètre du parc des Jalles, l'association des jeunes maraîchers de la Jalle, les producteurs, les communes du parc des Jalles, AMAP1 et AMAP2, Maillon cyclo club, la Confrérie de la pomme de terre, le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Blanquefort, les jardins familiaux, la Chambre d'agriculture.

4 – Les modalités de communication

La communication sur cette manifestation se fera au moyen des supports suivants : affiches aribus pôle/tram, sucettes réseau municipal et réseau partenariat, distribution d'affiches et programmes dans les commerces de la Métropole et points relais, site web de la ville, article dans le magazine de la ville, Facebook, dossiers et communiqués de presse, « Rendez-vous » de Bordeaux Métropole, objets publicitaires remis aux participants, Bordeaux 7 (2 annonces), partenariat avec le réseau Tram et Bus de la Métropole (T.B.C.) avec mise en valeur des déplacements doux et information dans les « bons plans info TBC.com » ainsi que 350 faces de diffusion des bornes d'informations voyageurs.

L'édition 2016 du Raid des Maraîchers valorisera la biodiversité, les circuits courts de distribution, le patrimoine historique de la vallée maraîchère.

Bordeaux Métropole s'est engagée auprès des communes membres dans la démarche des contrats de codéveloppement. À ce titre, elle soutient les manifestations dont la portée est intercommunale. Les circuits de randonnée traversent le parc des Jalles sur 5 à 7 villes limitrophes.

5 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune d'Eysines a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre du "Raid des Maraîchers", pour un montant total de 56 500 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2015/0293 du 29 mai 2015	6 500 €
Délibération n° 2014/0319 du 27 juin 2014	6 500 €
Délibération n° 2013/0492 du 28 juin 2013	6 500 €
Délibération n° 2012/0373 du 25 mai 2012	7 000 €
Délibération n° 2011/0499 du 24 juin 2011	15 000 €
Délibération n° 2010/0353 du 28 mai 2010	15 000 €

6 –Le budget prévisionnel de l'action

Par délibération du 9 mars 2016, la commune d'Eysines sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 7 000 €, ce qui représente 36,25 % du budget prévisionnel de la manifestation estimée à 19 310 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET (€ H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Fête et cérémonie	3 250	Bordeaux Métropole	7 000
Communication – Impression	6 500	Commune d'Eysines	12 310
Alimentation	1 200		
Prestations	4 260		
Coût du personnel	3 650		
Transport – Frais d'organisation	450		
Total Dépenses	19 310		

Cette demande de fonds de concours respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur les natures d'opérations suivantes "Communication animation".

- Intérêt métropolitain : projet Nature, contrat de codéveloppement, zone du Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (P.E.A.N.P.) et zone Natura 2000.
- Ouverture ou service rendu au public : manifestation gratuite pour tous, familles, fanfare et animations, transport en petit train pour les enfants et les personnes à mobilité réduite, valorisation des circulations douces.
- Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : mise en valeur du patrimoine naturel du parc intercommunal des Jalles, de la ceinture verte et de l'agriculture périurbaine, valorisation de la biodiversité, manifestation éco responsable, soutien aux circuits courts.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de la manifestation sur la base du budget définitif acquitté par la commune d'Eysines.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE cette opération entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain valorisant les espaces naturels et agricoles ainsi que pour préserver la biodiversité.

DÉCIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 7 000 € est attribuée la commune d'Eysines pour l'année 2016 au titre de l'organisation de la 12^e édition du Raid des Maraîchers.

Article 2 : monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 MAI 2016	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée, Madame Béatrice DE FRANÇOIS
PUBLIÉ LE : 9 MAI 2016	